

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate

Barrister and Solicitor

5175 de la Concorde

Vaudreuil-Dorion

Qc, J7V 0G1

Tél : 450-458-4924

Fax : 450-458-5270

helenesicard@videotron.ca

Vaudreuil-Dorion, le 19 août 2020

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-4119-2020, Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et tarifs* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2020.

Planification de l'audience pour l'ACEFQ

Chère consoeur,

La présente fait suite à la demande de la Régie contenue à sa lettre en date du 11 août 2020 (A-0023) relative à la planification de l'audience.

Pour fins de la préparation de la présente l'ACEFQ a pris connaissance de la lettre d'Énergir en date du 17 août 2020 (B-0157). À cet effet, l'ACEFQ souligne qu'il aurait été utile, considérant le nombre de pièces au dossier, qu'Énergir identifie les numéros des pièces dont traitera chacun de ses panels.

L'ACEFQ demande donc à la Régie de demander à Énergir d'identifier le plus rapidement possible avant le début des audiences les pièces ou groupes de pièces dont est responsable chacun de ses panels.

Temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve (C-ACEFQ-0009) :

30 minutes

Liste des témoins : M. Jean-François Blain, analyste externe

Temps prévu pour les contre interrogatoires d'Énergir :

- panel 2 : environ 30 minutes
- panel 3 : 15 à 20 minutes
- panel 4 : 15 à 20 minutes

Temps prévu pour les contre interrogatoires des intervenants :

Possibilité, 5 à 10 minutes le cas échéant

Temps prévu pour l'argumentation :

30 minutes

À cet effet l'ACEFQ a pris connaissance de la correspondance d'Énergir en date du 18 août 2020 (B-0160) et souligne qu'elle n'aurait pas d'objection à ce que les argumentations soient déposées par

Me Hélène Sicard

écrit mais demanderais un délai minimal de 24 heures suite au dépôt de l'argumentation d'Énergir pour le dépôt de son argumentation.

Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier :

L'ACEFQ tient à souligner que si l'audience devait se poursuivre au-delà du 4 septembre 2020, l'analyste de l'ACEFQ, M. Blain, ne sera pas disponible du 7 au 11 septembre inclusivement et la soussignée n'est pas disponible le 9 septembre 2020.

Finalement, cette audience étant une première avec témoignage, par visioconférence pour la soussignée et M. Blain et comme nous serons tous deux dans des endroits séparés il est possible que lors des contre interrogatoires je doive consulter M. Blain afin de dument compléter le dit contre-interrogatoire. Dans ce cas plutôt que de suspendre l'audience pour consulter M. Blain par téléphone, je suggère de reporter la fin de mon contre interrogatoire au pied du rôle.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations distinguées.

Me Hélène Sicard

c.c. Marc Cloutier (directeur ACEFQ)
Clémence Gagnon
Jean-François Blain
Me Vincent Locas